

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 088

Objet : Reprise des excédents transférés du budget "Service Public d'Assainissement Non Collectif" de la Commune d'Hazebrouck sur le budget "Assainissement Non Collectif"

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 088

Objet : Reprise des excédents transférés du budget "Service Public d'Assainissement Non Collectif" de la Commune d'Hazebrouck sur le budget "Assainissement Non Collectif"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 transférant les compétences Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à l'intercommunalité au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2024/031 du conseil municipal de la Ville d'Hazebrouck en date du 3 avril 2024 concernant la reprise des excédents du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » et leur transfert à la Cœur de Flandre égllo ;

Dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » au 31 décembre 2023, l'excédent de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » est transféré à l'intercommunalité. Cet excédent est affecté au budget annexe « Assainissement Non Collectif » de Cœur de Flandre aggllo.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Commune d'Hazebrouck sur l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2023 - Déficit	-407,86 €
Résultat antérieur - Excédent	+547,94 €
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+140,08 €

Il vous est proposé :

- de procéder à le reprise du résultat de la section de fonctionnement transféré du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Commune d'Hazebrouck, soit 140,08 € sur le budget annexe « Assainissement Non Collectif » de Cœur de Flandre aggllo,
- de procéder à la reprise des restes à recouvrer du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Commune d'Hazebrouck sur le budget « Assainissement Non Collectif » de Cœur de Flandre aggllo,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à procéder aux opérations comptables qui en découlent.

Vote :

Pour : 77

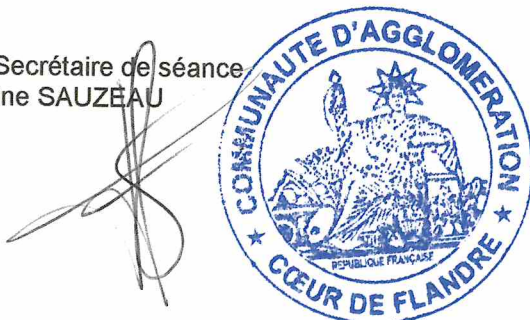
Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance
Céline SAUZÉAU



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Valentin BELLEVAL

